



Journée de formation pour les bénévoles de la pastorale de la santé, aumôniers et équipes d'hôpitaux du diocèse d'EVRY, Orsay, 12 février 2009.

**La révision des lois de bioéthiques et de la loi Leonetti nous interpelle :
premier volet les débuts de la vie :
questions sur l'embryon, les cellules souches, le clonage
regard des différentes religions sur l'embryon**
par Mireille Leduc, enseignant-chercheur

Intervention d'AGAPA : la grossesse interrompue
Par Guilletta Porta, écoutante à Agapa

Les révisions de la loi de bioéthique de 2004 devraient aboutir en 2010 – 2011. et des débats publics engagés dès 2009. La loi est révisée afin de tenir compte des avancées scientifiques et techniques qui touchent la vie de l'homme. ces questions ne touchent pas que des experts. Le développement scientifico-technique est devenu tel que tout le monde est concerné, directement ou indirectement.

Quelles sont les principales questions soumises au débat ?

- l'assistance médicale à la procréation
- dans le don d'organes (dont font partie les dons de gamètes) l'anonymat et la gratuité sont remis en cause
- la gestation pour autrui c'est à dire la question des mères porteuses
- l'extension du diagnostic préimplantatoire (DPI) à un plus grand nombre de maladies génétiques
- les recherches sur les cellules souches embryonnaires
- les tests génétiques

Nous ne nous occuperons dans cette session que des questions concernant la recherche sur les cellules souches et le clonage.

Afin de bien situer les enjeux je parlerai tout d'abord de l'embryon, sa grande puissance à donner des cellules souches embryonnaires et enfin de la volonté de l'homme à créer son propre embryon à travers les manipulations du clonage.

L'embryon

Nous regarderons d'abord ce que nous dit la science.

L'essentiel de la fécondation, la formation du zygote est la première étape de la vie humaine. Et cette étape est invisible à nos yeux (même dans une FIV où il faut un microscope pour déceler ce qui se passe).

Cette première étape résulte de la rencontre d'un ovocyte et d'un spermatozoïde (parmi des milliers). A partir de cette rencontre ont lieu un certain nombre de développements cellulaires et de réactions biochimiques. Et, parmi cela il y a recombinaison des deux chromosomes afin de ne donner qu'une sorte de chromosome celui d'un nouvel être humain. Une fois le zygote formé que se passe-t-il ?

En tant que telle cette première cellule ne peut se développer seule. En tant que telle elle n'est rien sans relation à d'autres tissus, à d'autres cellules ; Toutes les étapes suivantes se passent en relation avec..

Et même les chromosomes nouvellement formés ne sont qu'une simple molécule sans leur relation au reste de la machinerie de l'ovocyte qui deviendra la machinerie métabolique du zygote nouvellement formé.

Nous sommes en présence d'une cellule unique, d'un être humain. En effet, comme le dit la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme : « le génome humain sous-tend l'unité fondamentale de tous les membres de la famille humaine ainsi que la reconnaissance de leur dignité intrinsèque et de leur diversité. Dans un sens symbolique, il est le patrimoine de l'humanité »

Ce zygote en interaction avec les tissus de la mère forme une totalité . Nous sommes scientifiquement en présence du zygote qui ainsi en interaction a toutes les potentialités de donner tous les tissus et toutes les cellules de l'être humain ; En ce sens on dit que le zygote est totipotent. Il est aussi capable de donner un autre être humain : un jumeau. Cette propriété de 'totipotence' n'est préservée que pendant quelques développements cellulaires. Scientifiquement nous voyons que nous sommes face à une cellule qui n'est pas comme n'importe quelle cellule de notre organisme et à qui on doit le respect total puisqu'il s'agit d'un être humain.

Le développement de ce zygote sera continu ; il n'y aura pas d'étapes définies !

Ce zygote va se différencier et perdre sa totipotence ; se différencier signifie que la cellule ne va pas donner des cellules identiques mais qui vont acquérir peu à peu telle ou telle propriété. De telles cellules en se développant vont devenir ce qu'on appelle pluripotentes c'est à dire capables de donner différents types de cellules du corps humain.

Cette différenciation va se prolonger jusqu'à ce que les cellules deviennent multipotentes c'est à dire plus spécialisées en cellules de tel ou tel organe.

Ce zygote comme je l'ai bien dit ne se développera pas comme une bactérie ou comme une paramécie ! Et, dans son développement au sein des tissus maternels il ne se développera qu'un être humain et rien d'autre ! pensons au problème des chimères !!

Nous voyons donc que la science nous dit beaucoup de ce que l'embryon est un être humain. Nous ne parlerons pas de personne qui est l'abord du problème du point de vue philosophique.

Entre cet embryon que nous fûmes et la personne que nous sommes actuellement il y a continuité c'est à dire comme je l'ai déjà mentionné il n'y a pas de gradation ! (Il est important d'avoir cela en tête pour bien saisir les problèmes éthiques qui se poseront quand on va les aborder)

Les sciences et les techniques

Nous sommes dans un monde où les sciences et les techniques se sont énormément développées. L'homme en a bénéficié pour mieux se connaître lui-même notamment du point de vue biologique mais aussi pour améliorer ses conditions de santé.

Les progrès de la biologie en ce qui concerne la biologie cellulaire et moléculaire ont permis à la médecine de franchir un pas et qu'il y ait une interaction entre les deux disciplines. C'est ce qu'on appelle communément à l'heure actuelle la biomédecine.

Grâce à un tel développement la formation de l'embryon et sa croissance sont mieux connus et c'est ainsi que sont apparus les Fécondations in vitro (FIV)

Les embryons ainsi fécondés ont été analysés de manière à bien comprendre comment se fait le développement de l'embryon (1^{ère} cellule) à la formation du blastocyste .

On peut résumer ces premières étapes du développement de l'embryon comme suit :

1 cellule → 2 cellules → 4 cellules → 8 cellules → 16 cellules →

les cellules sont totipotentes → *le blastocyste*

Au niveau du blastocyste, les cellules deviennent pluripotentes ; dans le blastocyste les cellules sont orientées de manière particulière et on sait de plus en plus que chacune des

cellules de ce blastocyste ne sont pas réellement équivalentes ce qui ne sera pas sans poser de problèmes (notamment comme on le verra au niveau du diagnostic préimplantatoire).

Ces cellules sont plus faciles à étudier car on peut les mettre en culture (cf ce que cela veut dire) c'est à dire les avoir sous la main et en avoir une certaine maîtrise !

Ces cellules ont une double propriété :

-se différencier et donner une autre sorte de cellule

-s'autorenouveler c'est à dire se multiplier telle quelle.

Cette double propriété fait qu'on appelle ces cellules des cellules souches

Quel est le but d'avoir des lignées cellulaires de cellules embryonnaires ?

Avoir des cellules capables de se multiplier dans n'importe quel tissu et de le réparer en se multipliant à la place de cellules défectueuses c'est à dire malades ! Mais pour le moment rien n'a été encore vraiment guéri même si on a vu que de telles cellules ont en effet la capacité de se multiplier *in vivo* au sein d'un tissu. (Récemment des essais viennent d'être effectués aux USA pour réparer une rupture de moelle épinière).

En général pour mettre en culture des cellules souches embryonnaires on détruit l'embryon.

Dans le diagnostic préimplantatoire que fait-on ? On pratique une FIV et on laisse le développement jusqu'au stade de blastocyste. Là on prélève une cellule qui est analysée pour ses caractéristiques génétiques c'est à dire pour la recherche de tel ou tel gène touché et responsable d'une maladie. Jusqu'à présent seule la Chorée de Huntington était recherchée. La demande dans la nouvelle loi de bioéthique est d'agrandir le nombre de maladies recherchées.

Ne cherche-t-on pas par là à n'avoir qu'une société de personnes bien portantes ?? de nombreuses questions du point de vue éthique se posent, qu'on ne va pas résoudre mais dont on peut se poser des questions.

Apparemment, quand on prélève une cellule du blastocyste on ne l'endommage pas. Mais disons bien que nous n'avons pas beaucoup de recul par rapport à cela ! sachant que toutes les cellules de ce blastocyste ne sont pas complètement équivalentes que fait-on ?

Ce qui est à noter ici c'est la maîtrise de l'homme et son pouvoir sur la vie, sur sa vie. Et cela est encore plus fort dans les expériences de clonage dont nous allons dire quelques mots.

Le clonage

Ici c'est l'homme lui-même qui choisit de fabriquer un embryon en choisissant les caractéristiques génétiques. Selon quel critère ?

Quelles sont les différentes manipulations que l'on fait durant le clonage ?

Pour réaliser de telles manipulations il faut un grand nombre d'ovules. Or toute femme par cycle n'en donne que 1 ou 2 ! De plus, il faut opérer pour faire ce prélèvement ce qui n'est pas sans danger !

Toute femme doit-elle être réduite à seulement donner ses ovules ?

Lors du clonage une fois le blastocyste obtenu il y a deux possibilités :

-l'implanter dans un utérus (ce qui est interdit par la loi de nombreux pays

-mettre les cellules en culture pour en faire des cellules souches embryonnaires

C'est ce dernier point qui vient d'être réalisé en 2008 par une équipe américaine. Cela signifie que le clonage humain a été réalisé !!

La culture de ces cellules donnent ce qu'on appelle des cellules immortelles c'est à dire qu'on peut reproduire indéfiniment !

Quel regard portent les différentes religions sur l'embryon humain ?

Résumons le point de vue des grandes religions et traditions spirituelles. nous considérerons successivement, par ordre d'apparition dans l'Histoire.

:

le Bouddhisme (qui n'est pas une religion), **le Judaïsme**, **le Christianisme** (et nous distinguerons la position de l'Eglise catholique et des Eglises protestantes) et enfin **l'Islam**.

Le bouddhisme : La suprême sainteté de la vie humaine

Il s'agit d'une tradition spirituelle fondée au 6^{ème} siècle avant JC par Bouddha

L'existence humaine prend une valeur particulière dans la pensée bouddhique, celle de permettre à l'homme, à la suite de l'expérience du Bouddha, l'éveillé, de reconnaître la souffrance pour s'en affranchir. C'est à chacun de choisir, par rapport aux questions éthiques et de se déterminer, sans notion d'interdits ou de commandements, étrangers à la pensée bouddhique.

Le principe fondamental d'où découle les avis sur l'embryon est celui de la suprême sainteté de la vie humaine, et de toute forme d'existence en général. La suprême sainteté de la vie humaine a la priorité sur toutes les autres considérations. La biologie montre qu'un embryon résulte de la fusion de deux gamètes mais le bouddhisme postule qu'outre ces deux éléments, un troisième est nécessaire à la vie : le continuum de conscience. Ainsi lorsque les conditions physiologiques se réalisent dans un contexte favorable, la force psychomotrice pénètre et soutient l'embryon, selon une parole du Bouddha : *"Là, O moines, où les trois éléments se trouvent en combinaison, un germe de vie est planté. Ainsi...si le père et la mère s'unissent, si l'époque pour la mère et l'être à naître est propice alors par la conjonction de ces trois éléments, un germe de vie sera planté. Ainsi pour le bouddhisme, tuer est la première action négative. L'avortement correspond à une suppression de vie, à n'importe quel stade que ce soit. Un embryon in vitro est un germe de vie et doit être protégé comme une personne humaine. Mais le caractère négatif d'un acte est considérablement diminué si c'est la compassion qui l'a motivé.*

Le Judaïsme : une considération biblique et juridique de l'embryon

dans le judaïsme, l'être humain est considéré dans son unité : le corps et l'esprit forment un tout inséparable. Le respect de la vie est absolu, sacré, inviolable. La vie humaine a une valeur infinie parce qu'elle est un don de Dieu et parce que l'homme est fait à l'image de Dieu. Mais le fœtus est-il un être vivant ? *"Les sources talmudiques ne donnent pas d'indication claire en la matière. Rachi (Sanh 72b) et tosaf. Nid 44a semblent indiquer qu'un fœtus ne peut être considéré comme un être vivant. Néanmoins d'autres considérations doivent entrer en ligne de compte, parmi lesquelles l'interdiction d'infliger des blessures corporelles, de détruire la semence humaine, et de causer un dommage financier ou touchant la propriété...Toutes les autorités rabbiniques s'accordent donc à dire que, pour des raisons sociales et économiques, l'avortement est contraire à la loi juive."* citation de l'article "avortement" dans le Dictionnaire encyclopédique du Judaïsme, édition Cerf.

Ainsi, l'avortement peut être lié à l'interdiction de tuer lorsque le fœtus est jugé par la Halakah comme un être humain. Cependant, les rabbins, en se fondant sur le Talmud, qui constitue un élément de la Tradition juive, différent de la Bible, considèrent qu'un avortement avant le quarantième jour est licite car le Talmud affirme qu'un fœtus n'est formé qu'après cette période. *"Mais cela ne signifie pas qu'avant le quarantième jour il n'y a rien. La position juive ne doit pas être prise comme une base de permissivité. Elle est une construction juridique qui a d'abord pour but de fonder des règles de droit."* précise le rabbin Gilles Bernheim (cité par le Monde du 20 12 2000). Comme il n'existe pas d'autorité suprême pour le

judaïsme (comme le Pape), les points de vue divergent quant à l'avortement thérapeutique : *la plupart des autorités rabbiniques s'accorderaient à n'autoriser un avortement que dans le cas où la vie de la mère est en danger, d'autres l'acceptent en cas de maladie ou de malformation foétale grave du fœtus.*

L'Église catholique : la valeur inviolable de la vie humaine dès la conception.

Le Magistère de l'Église c'est à dire le Pape en communion avec les évêques, a constamment confirmé le respect de la vie naissante dès la conception. Il est vrai cependant qu'au moyen-âge, dans l'émulation intellectuelle des grandes universités européennes redécouvrant la richesse des philosophes de l'antiquité comme Aristote et Platon, saint Thomas d'Aquin s'appuyant sur l'embryologie erronée d'Aristote, a développé une théologie de l'animation de l'embryon situé à 40 jours pour l'homme et 60 jours pour la femme. Cette position ne l'empêchait pas d'affirmer que l'on ne pouvait pas pour autant attenter à la vie humaine avant l'animation de l'embryon. Cette pensée n'a jamais été validée par le Magistère de l'Église qui ne s'est pas prononcé à ce jour encore sur le moment de l'animation de l'embryon.

Église accorde une valeur prééminente à la dignité de la personne humaine dans son unité corps et esprit. Ceci amène à considérer la vie physique humaine comme valeur fondamentale qui prime sur toutes les autres parce que toutes les autres valeurs de la personne présupposent l'existence physique de l'individu.

Ainsi l'embryon par ses caractéristiques génétiques qui font de lui dès la conception un individu humain doit être considéré comme une personne et donc respecté et traité comme toute personne. *C'est pourquoi l'Église catholique, même si elle comprend profondément les motivations parfois très douloureuses qui poussent des couples ou des femmes à demander une interruption de grossesse, elle ne peut reconnaître aucune exception permettant de pratiquer un avortement car il s'agit toujours de mettre fin à la vie d'un être innocent. De même, la recherche sur l'embryon est possible à condition qu'elle ne détruise pas l'embryon.*

les Eglises protestantes : l'embryon créature aimée de Dieu dès la conception ou projet parental l'humanisant ?

La Réforme protestante est née au 16ème siècle avec Luther et Calvin comme principaux fondateurs, mais les Eglises protestantes ne disposent d'aucun Magistère : elles s'appuient sur l'autorité de la Bible et le libre examen de ces Ecritures par le croyant; elles ne présentent donc que des éléments de réflexion éthique proposés à l'attention de tous : *"l'éthique protestante se présente essentiellement comme une éthique de la responsabilité".* Cette éthique vise à bien saisir le rapport entre la vie et la vérité révélée par la foi, à éclairer par l'Evangile les questions du monde d'aujourd'hui : *"comment situer dès lors l'humain, celui dont le Christ a revêtu la forme, et comment préserver sa dignité ?"*

Mais la réponse ou les éléments de réflexion vont considérablement varier d'une Eglise protestante à l'autre : on trouvera des positions qui défendent de façon absolue le caractère inviolable de la vie de l'embryon. Mais on trouve aussi une réflexion très différente exprimée par l'idée de "projet parental" qui donne à l'embryon, en particulier dans le cadre des Fécondations in Vitro une valeur humaine ou non. Ainsi s'exprime le Pr. Collange : "on affirme que la vie humaine n'est pas pur processus biologique, mais qu'elle ne s'humanise que portée par des projets, des échanges, de l'amour, et des paroles qui donnent sens et engagent ceux qui les profèrent." C'est pourquoi l'avortement et la recherche sur l'embryon peuvent être éthiquement des choix acceptables dans le cadre de cette éthique protestante,

l'avortement comme un moindre mal, et la recherche quand l'enfant ne peut pas faire l'objet d'un projet parental.

L'Islam : l'embryon considéré comme un être humain quand il a reçu le souffle divin

C'est la notion de la personne humaine qui conditionne le comportement du croyant musulman vis à vis de l'embryon. La Charia, qui constitue l'ensemble des lois canoniques de l'Islam comprend divers textes : le Coran, texte sacré, intangible et le Hadith, tradition rapportant les actes et les paroles du Prophète Mahomet. A côté de ces textes fondamentaux, les juristes ont introduit d'autres textes qui sont des sources de l'Islam, comme initiative jurisprudentielle qui permettent la réflexion, qui éliminent toute solution figée et autorise le croyant musulman à une position évolutive vis à vis des questions nouvelles liées aux biotechnologies ;ans la sourate II du Cran, verset 228, il est précisé que la femme divorcée doit attendre 90 jours avant de se remarier . La femme devenue veuve (sourate II, verset 234) devra attendre 130 jours, avant de se remarier, pour la même raison d'éviter la confusion de paternité. "Donc implicitement le Coran accorde une marge de 90 à 130 jours soit 3 mois à 4 mois 10 jours, période pendant laquelle le fœtus prend forme humaine. Au travers de ces versets du Coran et se basant sur un hadith du prophète Mouhamad et dans lequel il est dit que Dieu a insufflé "*el rouh*", c'est à dire la vie, le souffle spirituel au fœtus, à trois mois et une semaine, on peut conclure que la réalité de la personne humaine se situe dans l'embryon dans la première semaine du quatrième mois soit au centième jour de la grossesse."

Ainsi l'avortement est licite avant le centième jour dans la mesure où le fœtus présente une anomalie. La recherche sur les embryons surnuméraires et le clonage thérapeutique seraient alors licites à condition qu'ils aient pour finalité le bien de l'humanité.

D'autres savants musulmans, comme le Pr. Sari Ali disent que le statut d'être humain est constitué au 120ème jour par la réception de l'esprit, après un développement en trois phases de 40 jours. Entre temps l'embryon est une chose qui n'a pas de nom, il ne peut hériter, il n'est pas un fils. On peut faire une IVG sans problème avant le 120ème jour, mais après 120 jours c'est un meurtre. D'autres savant encore, estiment que l'embryon ne doit pas être considéré comme un être humain avant le quarantième jour suivant sa conception, qui correspond au stade de l'animation.

Il y a donc un temps d'au moins 40 jours où l'embryon n'étant pas animé, n'est pas considéré comme un être humain.

D'après le site « Bioéthique.com).

Que propose AGAPA ?

Vous êtes touchés par une interruption de grossesse ou la perte d'un enfant à la naissance ?
Vous avez besoin d'en parler ?

Guillemette Porta a parfaitement su nous faire entrer dans l'esprit et la dynamique d'Agapa en nous partageant son expérience d'écoutante depuis plusieurs années. Si l'association accueille des personnes de toutes religions et convictions, elle reste fortement attachée à l'esprit de l'Évangile et que les écoutantes sont accompagnées, à la fois par une psychologue et par un prêtre.

AGAPA vous propose accueil et écoute

- quelle que soit votre histoire,
- dans un climat de respect et de liberté,
- afin de vous aider à mieux comprendre ce que vous vivez et à dépasser ce moment difficile.

AGAPA propose également un parcours d'accompagnement spécifique

- individuellement ou en petit groupe,
- pour vous permettre de relire votre histoire, traverser les étapes d'un deuil, poser un nouveau regard sur les personnes et les événements,
- afin de vous aider à vous reconstruire, à reprendre confiance en vous et en l'avenir.



Témoignage : « Nous voulions fonder une grande famille et, avoir des enfants nous paraissait la chose la plus naturelle du monde.

C'est pourquoi, lorsque nous avons voulu avoir un troisième enfant, nous pensions que tout allait bien se passer ... Mais, au troisième mois des "complications" sont apparues et j'ai fait une fausse couche. Six mois plus tard, j'ai été de nouveau enceinte et la même situation s'est reproduite.

Le doute s'est alors insinué en nous ; fallait-il persévérer ? La tristesse aussi, d'avoir perdu ces 2 enfants dont j'avais déjà choisi les prénoms et dont on niait l'existence. Et l'angoisse, la peur de revivre ce cauchemar car je me sentais responsable de ces morts, coupable.

AGAPA m'a permis de faire le deuil de mes deux enfants. C'est le seul lieu où j'ai pu parler de ce que j'avais vécu et où on ne niait pas l'existence de ces deux vies que j'avais portées en moi.

Nous avons accompli un travail, mon mari et moi, pour pouvoir envisager sereinement d'accueillir un nouvel enfant, le cinquième de la fratrie pour nous, sans qu'il ne prenne la place des enfants disparus. Un an après la fin de notre écoute à AGAPA, nous avons eu le bonheur d'accueillir l'arrivée de Gabriel. Il me rappelle chaque jour qu'il faut avoir confiance en la vie. » **Valérie et Thomas**

Dans notre diocèse, il n'existe pas encore d'antenne « Agapa », par contre vous pouvez vous adresser à

AGAPA Paris, 42, rue St Lambert - 75015 Paris
tél : 01 40 45 06 36, e-mail : contact@agapa.fr

AGAPA en région parisienne

- **AGAPA Seine et Marne (77)**
tél : 06 33 27 59 83 - e-mail : contact77@agapa.fr
- **AGAPA Hauts de Seine (92)**
tél : 06 37 49 50 51
- **AGAPA Val de Marne (94)**
tél : 06 98 14 29 73 - e-mail : contact94@agapa.fr
- **AGAPA Val d'Oise (95)**
tél : 06 73 00 63 20

: Pour en savoir plus, allez consulter le site de l'association : Agapa.fr.